

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Alain Chaborel, Vice-Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 32

VOTANTS : 37

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemâtre-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir
M. Cammal

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/058

Objet : Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe ZA de Coullons

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 présente un déficit de 108 672, 64 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2023 présente un déficit de 363 296, 01 €.

Le compte administratif est consultable dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone d'activité de Coullons tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Vice-Président,
Alain Chaborel

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Alain Chaborel, Vice-Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 32

VOTANTS : 37

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoiy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir
M. Cammal

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/059

Objet : Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe ZA de Gien – La Bosserie

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 présente un déficit de 57 897,14 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2023 présente un déficit de 821 880,82 €.

Le compte administratif est consultable dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

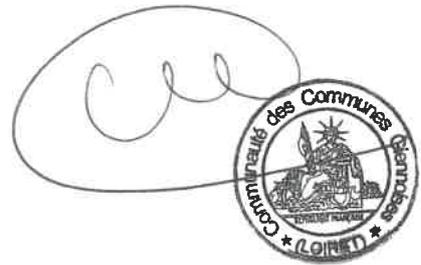
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone d'activité de Gien – La Bosserie tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Vice-Président,
Alain Chaborel

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Alain Chaborel, Vice-Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 32

VOTANTS : 37

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoiy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir
M. Cammal

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/060

Objet : Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe ZA de Poilly-lez-Gien

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 présente un excédent de 226 547,40 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2023 présente un déficit de 695 544,84 €.

Le compte administratif est consultable dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone d'activité de Poilly-lez-Gien tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Vice-Président,
Alain Chaborel

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Alain Chaborel, Vice-Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 32

VOTANTS : 37

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmoio, Mme Le Hardy (Nevoiy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir
M. Cammal

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/061

Objet : Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe ZA Saint-Gondon

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 présente un excédent de 133 035,17 €.

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2023 présente un déficit de 464 477,46 €

Le compte administratif est consultable dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone d'activité de Saint Gondon tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Vice-Président,
Alain Chaborel

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



*Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024*

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Alain Chaborel, Vice-Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 32

VOTANTS : 37

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir
M. Cammal

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/062

Objet : Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le rapporteur donne lecture chapitre par chapitre des réalisations de l'exercice 2023 :

Pour la section d'exploitation :

Le résultat de clôture de la section d'exploitation pour l'exercice 2023 présente un déficit de 86 583, 77 €.

Pour la section d'investissement :

Le résultat de clôture de la section d'investissement présente un excédent de clôture de 3 102 255, 50 €.

Les restes à réaliser :

Total dépenses 2 412 505, 43 €
Total recettes 147 190, 65 €

La discordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 est due à la dissolution du budget annexe Assainissement Individuel. Le résultat reversé est de 5 934, 89 € pour la section d'exploitation et de 10 763, 79 € pour la section d'investissement qui sera repris dans l'affectation des résultats dans les deux sections.

Le compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement dégage un excédent global de 750 356, 95 € avec les restes à réaliser.

Le compte administratif est consultable dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.

*Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,
Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Vice-Président,
Alain Chaborel

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Chaborel', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté des Communes Giennoises' and '(LOIRET)'.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Chevallier', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté des Communes Giennoises' and '(LOIRET)'.

***Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024***



7124 – Compte administratif – Délibéré avec compte

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,**le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Alain Chaborel, Vice-Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.*Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 32

VOTANTS : 37

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmoio, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir
M. Cammal

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/063

Objet : Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement Individuel*Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Monsieur le rapporteur donne lecture chapitre par chapitre des réalisations de l'exercice 2023 :

Pour la section d'exploitation :

Le résultat de clôture de la section d'exploitation pour l'exercice 2023 présente un excédent de 5 934, 89 €.

Pour la section d'investissement :

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2023 présente un excédent de clôture de 10 763, 79 €.

Le compte administratif est consultable dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

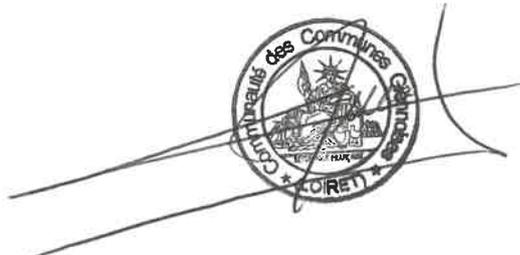
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte administratif 2023 du budget annexe de l'assainissement individuel tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Vice-Président,
Alain Chaborel

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Alain Chaborel, Vice-Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 32

VOTANTS : 37

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir
M. Cammal

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/064

Objet : Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Transport

*Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Monsieur le rapporteur donne lecture chapitre par chapitre des réalisations de l'exercice 2023 :

Pour la section d'exploitation :

Le résultat de clôture de la section d'exploitation pour l'exercice 2023 présente un excédent de 20 728, 92 €.

Pour la section d'investissement :

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2023 présente un déficit de 398,00 €.

Le compte administratif 2023 du budget annexe du transport dégage un excédent global de 20 330,92 €.

Le compte administratif est consultable dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte administratif 2023 du budget annexe du transport tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Vice-Président,
Alain Chaborel

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Alain Chaborel, Vice-Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 32

VOTANTS : 37

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir
M. Cammal

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/065

Objet : Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Gemapi

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le rapporteur donne lecture chapitre par chapitre des réalisations de l'exercice 2023 :

Pour la section de fonctionnement :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 présente un excédent de 54 401,78 €.

Pour la section d'investissement :

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2023 présente un déficit de 19 932,59 €.

Les restes à réaliser :

Total dépenses..... 2 747, 51 €
Total recettes.....12 810, 00 €

Le compte administratif 2023 du budget annexe Gemapi dégage un excédent global de 44 531,68€.

Le compte administratif est consultable dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

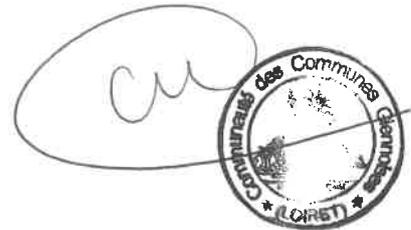
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte administratif 2023 du budget annexe Gemapi tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Vice-Président,
Alain Chaborel

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024*



7124 – Compte administratif – Délibéré avec compte

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,**le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Alain Chaborel, Vice-Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.*Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 32

VOTANTS : 37

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevo), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir
M. Cammal

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/057**Objet : Approbation du compte administratif 2023 du budget principal***Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Monsieur le rapporteur donne lecture chapitre par chapitre des réalisations de l'exercice 2023 :

Pour la section de fonctionnement :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'élève à un excédent de 6 218 659, 95 €.

Pour la section d'investissement :

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2023 s'élève à un excédent de 1 026 960, 98 €.

Les restes à réaliser :

Total dépenses..... 4 815 236, 05 €
Total recettes..... 2 326 481, 59 €

Le compte administratif 2023 du budget principal dégage un excédent global de 4 756 866,47 €.

Le compte administratif est consultable dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

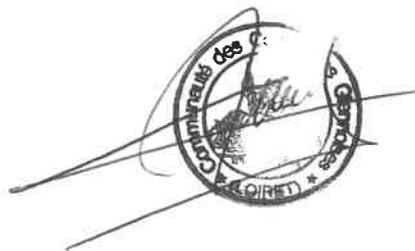
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte administratif 2023 du budget principal tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Vice-Président,
Alain Chaborel

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024*